



**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES EN
AFRIQUE CENTRALE
Bourses d'études au cycle B de l'Ecole de faune de Garoua (EFG), Garoua, Cameroun
Promotion 2010-2012**

Contexte

Le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est le fruit de l'engagement pris en février 2005 par la Banque africaine de développement (BAD) lors du deuxième Sommet des Chefs d'Etat, d'accompagner la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dans la mise en œuvre de son Plan de convergence et dans l'atteinte des objectifs fixés par le Traité. Le coût total de la mise en œuvre est estimé à 28,53 milliards de FCFA sur une période de 5 ans. Il est co-financé par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), un don du Fonds Africain pour le Développement (FAD) et la contribution des bénéficiaires.

Il s'agit d'un programme qui touche principalement les écosystèmes forestiers, mais qui adopte une approche conciliant la conservation et le développement dans et autour des aires protégées. Cette approche intègre les trois piliers écologique, social et économique. Les bénéficiaires du programme s'étendent aux populations aussi bien des zones forestières que des zones sahéliennes.

Pour la mise en œuvre, des paysages pilotes ont été choisis. En effet, le programme couvre six des douze paysages écologiques de la sous région représentant une superficie totale de 396.760 Km² (soit environ 53% de la superficie des forêts du Bassin du Congo) :

- ◆ Tri-national de la Sangha (Cameroun, RCA, Congo) ;
- ◆ Virunga (RDC, Rwanda) ;
- ◆ Maringa-Lopori-Wamba (RDC) ;
- ◆ Maiko-Tayna-Kahuzi Biega (RDC) ;
- ◆ Monte Alen-Monts de Cristal (Gabon, Guinée Equatoriale) ;
- ◆ Lac Télé-Lac Tumba (RDC, Congo).

Le programme vise à assurer la régénération des écosystèmes et améliorer les conditions de vie des populations et le renforcement des institutions en charge. La mise en œuvre est articulée autour de quatre composantes:

1. Le renforcement des capacités des institutions du traité COMIFAC
2. La gestion durable de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques
3. La promotion durable du bien-être des populations
4. La gestion et coordination du programme.

Le programme est exécuté sous la responsabilité globale de la CEEAC; Un comité de pilotage assure l'orientation et la prise de décision stratégique ; sous la tutelle technique du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) basé à Yaoundé au Cameroun et six (06) antennes de proximité installées dans les paysages concernés assurent la gestion quotidienne et le suivi-évaluation interne des activités. Les partenariats sont au cœur du dispositif de mise en œuvre du programme. C'est ainsi qu'à travers des conventions, des institutions spécialisées de la CEEAC/COMIFAC (RAPAC, CEFDHAC, OAB, OCFSA, ADIE, OFAC RIFFEAC) et d'autres organisations régionales et internationales (ex. : CIFOR) sont chargées de la mise en œuvre des activités sur le terrain. Des consultants seront aussi sollicités pour fournir une assistance technique suivant les besoins identifiés.

Institution d'accueil

L'Ecole pour la formation des spécialistes de la faune de Garoua (EFG) est un établissement de formation technique et professionnelle spécialisée dans le domaine de la conservation et de la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Elle cible l'Afrique francophone tropicale, à l'image de l'école sœur de Mweka en Tanzanie qui forme les ressortissants des pays anglophones.

Trois cycles de formation diplômantes y sont ouverts: les cycles « C » pour les candidats ayant terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (BEPC) et « B » pour les titulaires du Baccalauréat sur une durée de deux ans ; et le cycle post-universitaire (6 à 9 mois). Plus de 1300 cadres venant de 24 pays ont déjà obtenu leur diplôme de fin de formation depuis 1970. Outre la formation, l'école est engagée dans la recherche fondamentale et appliquée, en collaboration avec des institutions universitaires et de recherches spécialisées. Elle fournit aussi des services d'appui au développement.

Une quinzaine d'enseignants permanents et un pool de vacataires et consultants basés au Cameroun et à l'étranger participent aux enseignements, en étroite collaboration avec les institutions universitaires camerounaises et étrangères, les organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales qui interviennent dans le domaine de la faune et des aires protégées. L'EFG est membre du Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale (RIFFEAC) dont elle assure la vice-coordination.

L'école est située à Garoua, ville du Nord Cameroun, non loin de trois parcs nationaux et d'une trentaine de zones d'intérêt cynégétique. Consulter le site www.ecoledefaune.org pour plus d'information.

Objectifs de la bourse

Cette bourse a pour objectif de renforcer les capacités des institutions de la sous-région impliquées dans la gestion des aires protégées à travers le développement des ressources humaines. Le programme ayant déjà ouvert des opportunités de formation pour les personnels de niveau C (gardes), la présente bourse est consacrée uniquement à l'admission au cycle B qui accueille les professionnels expérimentés de niveau intermédiaire.

Bourse

La bourse couvre les dépenses suivantes :

- Le transport du lieu de résidence du boursier au campus de Garoua (aller et retour)
- Les frais de scolarité
- Une allocation mensuelle pour couvrir les frais de subsistance et d'hébergement

Calendrier de sélection

15 août 2010 :	Date limite de réception des dossiers :
18 août 2010 :	Sélection des candidats
1 ^{er} septembre 2010 :	Rentrée académique

Critères de sélection

Critères généraux pour être éligible à l'admission au cycle B de l'EFG (éliminatoires)

- Niveau minimum : Technicien/technicien supérieur des eaux, forêts et chasse ; d'agriculture ou d'élevage ; ou Baccalauréat+2
- Etre en bonne santé et apte à suivre une formation paramilitaire
- Etre apte à suivre une formation en langue française
- Etre âgé de moins de 40 ans
- S'engager à respecter le règlement intérieur de l'EFG

Critères spécifiques à la bourse du PACEBCo

- Etre de nationalité d'un des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ;
- Etre en service dans une ONG d'appui à la gestion des aires protégées ou dans le service de conservation d'une aire protégée située dans les paysages concernés par le programme ;
- Démontrer de l'intérêt à appliquer les connaissances et compétences acquises dans la gestion des aires protégées après la formation ;
- Démontrer de l'intérêt à partager les acquis de la formation avec les collègues en poste sur le terrain.

Les candidatures féminines sont **FORTEMENT** encouragées. En effet, 30% des bourses seront attribuées en priorité aux femmes.

Composition du dossier de candidature

Sous peine de rejet, le dossier devra comprendre la totalité des pièces ci-après :

Pour tous les candidats :

- Lettre de motivation (une page maximum, taille de police de caractères égale à 11 points) ;
- Formulaire de candidature (disponible sur les sites web de la CEEAC, de l'EFG, du PACEBCo, du RAPAC et autres partenaires du programme) ;
- Copie d'acte de naissance ;
- Certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Copie du diplôme le plus élevé ;

Pour les candidats des services de conservation :

- Recommandation du conservateur de l'Aire Protégée où travaille le candidat.

Pour les candidats des ONG de conservation :

- Recommandation de l'ONG, cosignée par le conservateur de l'aire protégée où cette ONG intervient ;
- Rapports d'activités des trois dernières années (si les trois rapports ne sont pas disponibles, bien vouloir justifier cette carence) ;
- Un document qui atteste l'existence légale de l'organisation.

Procédure de soumission des candidatures

Le dossier complet sera adressé aux adresses ci-dessous :

Par la poste à :

M. le Directeur de l'Ecole de Faune de Garoua

S/c

Monsieur le Coordonnateur régional

Unité de gestion du programme (UGP)

Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo)

B.P. 35 133 Yaoundé, Cameroun

Tél. : +237 22 20 48 01 ou +237 22 2048 02

Par email à :

M. le Directeur de l'Ecole de Faune de Garoua

Garoua, Cameroun

Email : ecoledefaune@yahoo.fr avec copie à info@pacebco-ceeac.org

Procédure d'examen des candidatures

Elle est entièrement gérée par la direction de l'EFG, en collaboration avec l'UGP du PACEBCo. Cependant, un comité de sélection sera mis en place. Le point focal PACEBCo à la CEEAC en est membre.

Sur la base des critères retenus et au moyen d'une grille de notation (accompagnée avec d'une note explicative), chaque candidature sera examinée de manière indépendante par au moins deux membres du Comité de sélection. Une note moyenne sera déterminée à partir des notes des examinateurs, hormis lorsque l'écart entre ces notes est supérieur à 10 points. Dans ce cas, les examinateurs discuteront pour modifier leurs notes respectives jusqu'à ce que l'écart passe en dessous de 10 points.

Le comité de sélection soumettra la liste des candidats par ordre, de la plus grande note à la plus petite, à la direction de l'EFG. Le comité présentera aussi une liste des candidats présélectionnés par pays et une liste par genre, suivant l'ordre de note décroissante. Sur la base de la liste des candidats définitivement sélectionnés (à l'issue des travaux du comité de sélection), la direction de l'EFG présentera à l'UGP du PACEBCo un état des dépenses (budget) pour chaque candidat.